

*Initiatives parlementaires*

députés ici présents sont, à cette étape-ci, prêts à décider de ce que devrait être exactement cette définition, je doute que nous soyons aptes à le faire maintenant.

Il y a bien des mythes dont j'aimerais vérifier l'authenticité en ce qui concerne les élections et les dépenses électorales.

• (1750)

Je me demande premièrement s'il y a vraiment corrélation entre le montant dépensé et le succès remporté à des élections. Les résultats obtenus dans ma propre circonscription et lors des dernières élections fédérales me suffisaient pour prouver le contraire.

Au cours des dernières élections fédérales, les montants dépensés dans Halifax-Ouest, ma propre circonscription, par le candidat du Nouveau Parti démocratique dépassaient largement ce que j'ai moi-même dépensé pour ma propre campagne électorale. Ils escomptaient peut-être remporter la victoire en s'administrant aussi mal qu'ils ont l'habitude de le faire, et c'est ce qui les a amenés à dépenser 44 434 \$ pour leur campagne électorale. Personnellement, je n'ai dépensé que 36 535 \$. C'est un montant très modeste, compte tenu de la limite permise dans Halifax-Ouest mais c'est ce que je cherche à prouver.

En 1988, le nombre des voix recueillies par le Nouveau Parti démocratique dans la circonscription de Halifax-Ouest est tombé à 9 011 par rapport à 11 626 lors des élections de 1984. Cette chute représentait une diminution de 20,8 à 16,3 p. 100 de tous les suffrages exprimés.

Je puis comprendre d'une certaine façon que les députés du Nouveau Parti démocratique se préoccupent des dépenses d'élection, car ils ont prouvé, du moins dans le cas de la circonscription fédérale de Halifax-Ouest, qu'un effort accru en termes de dépenses n'a pas donné le résultat électoral qu'il souhaitaient probablement obtenir. Le nombre et le pourcentage de leurs suffrages ont chuté alors que leurs dépenses d'élection augmentaient de façon très spectaculaire.

Nous devrions reconnaître qu'un certain nombre d'aspects et de facteurs entrent en ligne de compte quand on dépense de l'argent à une campagne électorale. S'il n'en tenait qu'à moi, le montant que pourrait dépenser un candidat serait énormément limité et certains éléments pourraient même être exclus, par exemple les affiches fixées aux réverbères et collées dans d'autres endroits

publics, qui sont un désagrément dans certains cas pour le public et qui contribuent bien peu au processus électoral.

Nous devrions examiner certains de ces éléments, c'est-à-dire ce qui constitue un objet approprié de dépense d'élection. Cela pourrait se faire par une commission royale d'enquête, par exemple, formée sur une base impartiale et objective, et cela permettrait de mettre au point une meilleure loi électorale pour tous les candidats et, partant, pour tous les Canadiens.

Tous reconnaissent que la définition actuelle des dépenses d'élection ne convient pas et cause d'incroyables difficultés; personne n'est en faveur du maintien intégral de la définition actuelle des dépenses d'élection. Mais quant à savoir si les changements proposés par le député de Churchill dans son projet de loi C-283 sont appropriés, c'est une autre histoire.

Voici un exemple. Le député de Churchill a mentionné qu'en vertu de la définition actuelle, on pouvait le jour des élections accorder une aide financière aux préposés et, pourvu que ce soit moins qu'un certain pourcentage du salaire minimum, ce n'était pas considéré comme une dépense d'élection. C'est tout une erreur, et je m'empresse de dire au cas où cela intéresserait quelqu'un que, sur les plus grosses dépenses d'élection que j'aie jamais engagées, soit 36 535 \$, j'ai affecté 14 000 \$ pour le travail de ces préposés, pour les aider à payer les frais de garderie, de repas et de transport. À chaque fois et pour chaque bureau de vote, nous avons prévu une modeste somme pour payer ces dépenses. À ce chapitre, je n'ai jamais dépensé plus de 14 000 \$, soit plus du tiers des dépenses totales.

Quand le député dit que ces frais n'ont pas à être inclus dans les dépenses d'élection, je me demande ce que les autres députés ont fait, eux, quand ils ont déclaré leurs dépenses d'élection. J'ai bien l'impression qu'il y a un manque flagrant d'uniformité dans la façon de comptabiliser les dépenses d'élection.

Si vous consultez le rapport sur les dépenses électorales diffusé par le directeur général des élections et examinez la répartition et la classification de ces dépenses, vous vous apercevez qu'on ne précise ni le montant exact, ni le but des dépenses.

Comme je l'ai clairement laissé entendre, la plus grande dépense que j'ai déclarée n'est même pas considérée comme une dépense électorale par d'autres candidats,